



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2019 A 18 H 30

Le dix-huit février deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Monsieur Jacques POUGET, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : Karine BACH, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Josiane LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Christel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

Etaient absents : Marc ASTRUC, Magali BOISSET, Aline JACQUET.

Etaient absents excusés et ayant donné procuration : Patricia CHATELIN a donné procuration à Sébastien NODARI, Marie-Christine LAPEYRE a donné procuration à Violette MARCHADIER, Serge LINON a donné procuration à Josiane LINON.

Monsieur Charles LONJOU est désigné secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du **21 janvier 2019**, en vue de son approbation.

Aucune observation est faite, le compte rendu est approuvé à la majorité avec 3 abstentions (Sébastien NODARI, Patricia CHATELIN, Charles LONJOU).

Pas de décision prises depuis la dernière séance.

ORDRE DU JOUR

1 – Exercice du droit de préemption

Le dossier traité le lundi 21 janvier 2019 est de nouveau à l'ordre du jour, à cause d'un problème administratif.

En effet la chronologie des procédures n'a pas été respectée.

La Communauté de communes a délibéré le **17/01** pour autoriser la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à Monsieur le Président.

Ensuite la décision du Président pour déléguer l'exercice du droit de préemption à la commune de Lalbenque a été prise seulement le **11 février 2019**.

La commune de Lalbenque a délibéré le **21 janvier 2019** pour exercer le droit de préemption. Compte-tenu du non-respect de la chronologie et du vide juridique, la commune de Lalbenque est obligée de délibérer de nouveau pour traiter cette question.

La déclaration d'intention d'aliéner a été reçue le 20/12/2018 et le conseil municipal a deux mois pour préempter.

Après examen et délibération, l'assemblée décide à la majorité de préempter ce bien, BW 201 pour un montant de 5 000 € avec 13 voix pour, une voix contre (celui de Daniel PASQUIER) et 2 abstentions (celle de Sébastien NODARI et Patricia CHATELIN). L'assemblée autorise le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer l'acte notarié à venir et tout document y afférent.

2 – Demande de transformation du contrat simple en contrat d'association de l'école St Thérèse à Lalbenque

Nous avons reçu un courrier de la Préfecture le 16/01/2019, concernant la demande de transformation du contrat simple en contrat d'association de l'école St Thérèse à LALBENQUE.

Après plusieurs échanges, Monsieur le Maire précise que le Préfet sollicite un avis du conseil municipal sur cette demande de transformation de contrat. Le Préfet est saisi et est seul compétent pour autoriser la transformation du contrat simple en contrat d'association si l'ensemble des critères sont respectés.

Après délibération, l'assemblée vote à 4 voix POUR (Sébastien NODARI, Patricia CHATELIN, Charles LONJOU, Daniel PASQUIER) et 12 voix CONTRE la transformation du contrat simple en contrat d'association de l'établissement scolaire « St Thérèse » à Lalbenque.

3 – Contractualisation d'un prêt relais

Pour pallier à des difficultés passagères de trésorerie dans l'attente du versement de subvention, la Caisse Régionale de crédit agricole nord midi Pyrénées nous propose la contractualisation d'un prêt relais de 200 000 €.

Ce prêt relais est sur 24 mois, les intérêts sont à verser trimestriellement, calculés en fonction du montant des tirages effectués.

Le capital est à rembourser in fine au terme du contrat.

Le taux d'intérêt est basé sur l'Euribor 3 mois (actuellement à -0.308% + une marge de 0.90 %).

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la contractualisation d'un crédit relais de 200 000 € avec le Crédit agricole nord midi Pyrénées pour une durée de 24 mois.

4 – Questions Diverses

- Suite aux travaux effectués sur le gymnase, un projet de règlement intérieur de la salle omnisports et de ses annexes a été rédigé. Une lecture est faite en séance, quelques points sont modifiés et précisés. **L'assemblée valide à l'unanimité ce projet de règlement intérieur pour le gymnase et l'ensemble de ses annexes. Ce règlement fera l'objet d'un affichage et sera communiqué à l'ensemble des utilisateurs.**
- Courriel de Guillaume BISMES du 13/02/2019 : il sollicite une salle de réunion le vendredi 8 mars de 18 h à 20 h pour débattre sur les thèmes suivants : la transition écologique et l'organisation de l'Etat et des services publics. La salle de la halle lui est mise à disposition.
- Sécurité de la RD6 à la sortie du bourg sur la partie à 70 kms/h : une étude est en cours avec le service territorial routier du Département (STR) pour trouver des solutions afin de réduire la vitesse excessive.
- Mardi 19 février 2019 à 19 heures a eu lieu un rassemblement devant la mairie contre l'antisémitisme et non à la banalisation de la haine.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire

Signé

J.POUGET.

